

Conférence de Presse

Déclaration liminaire

M. Musa GASSAMA
Représentant du HCDH-Togo

Lomé, le 21 mai 2008

Je suis particulièrement heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette première rencontre que j'effectue avec les médias depuis mon arrivée au Togo.

Je constate avec plaisir que vous êtes venus nombreux ce qui témoigne de la confiance que vous avez en notre institution.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour renouveler ma profonde gratitude aux autorités togolaises pour le soutien qu'ils apportent à notre bureau dans la mise en œuvre de son mandat que beaucoup d'entre vous connaissent déjà.

L'ensemble des actions menées par Mme IGE que je tiens à nouveau à féliciter pour le travail abattu s'inscrit dans le cadre de ce mandat. Notre tâche sera de poursuivre l'œuvre qu'elle a débutée. Comme l'enseigne si bien cette sagesse togolaise « c'est au bout de l'ancienne corde que l'on tisse la nouvelle ».

Aussi, voudrais-je vous rassurer que nous ne ménagerons aucun effort pour soutenir le Togo en cette importante phase de son histoire.

Conformément à notre mandat, nos actions reposeront sur les axes suivants :

1. Accompagnement du Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans les différents rapports nationaux et internationaux, notamment les rapports du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme et le rapport de la commission nationale d'enquête indépendante sur les allégations de violations des droits de l'homme survenues au Togo

2. Monitoring de la situation des droits de l'homme

Le bureau continue d'observer la situation des droits de l'homme et apportera son appui aux institutions nationales en l'occurrence le Ministère de la Justice dans le désengorgement des prisons.

La gestion des dossiers de plainte est toujours assurée par le bureau.

La ligne verte 800 40 40 reste fonctionnelle tous les jours ouvrables de 8 h 00 à 19 h 00.

3. L'application des normes internationales des droits de l'homme.

Le Togo a ratifié presque tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et le bureau entend l'accompagner dans la mise en œuvre des dispositions desdits textes.

De plus, le bureau continuera d'encourager le Gouvernement à poursuivre la ratification des nouveaux instruments protégeant les droits de la personne humaine. A ce titre, nous pouvons mentionner le Protocole Facultatif à la Convention des Nations Unies contre la Torture, un texte qui vient compléter, préciser, enrichir et renforcer la Convention des Nations contre la Torture. Ce Protocole, adopté le 28 décembre 2002, nous l'espérons sera bientôt ratifié par le Togo.

4. **Renforcement des capacités des institutions nationales** y compris le Ministère des Droits de l'Homme et de la Consolidation de la Démocratie, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, le Ministère de la Justice, l'Inspection Générale des Services de Sécurité, la Société Civile dans la réalisation de leurs plans stratégiques et plans d'action.

5. **S'agissant des consultations nationales, les activités ci-après ont été réalisées :**

- Atelier de formation de l'Unité d'appui des équipes régionales
- Déploiement des Equipes Techniques Régionales
- Elaboration des Questionnaires des consultations
- Atelier de formation pour la presse écrite et les médias audiovisuels
- Atelier de formation à l'intention des Forces Armées et de Sécurité des garnisons de NKPIOURMA et de Kara

Un point de presse aura lieu tous les mercredis à 15 h ici au CINU sur l'évolution de ce projet dont la mise en œuvre technique est assurée par le bureau.

A présent je voudrais vous inviter à découvrir avec nous le site [web www.consultations – nationale-togo .org](http://www.consultations-nationale-togo.org) qui vous sera présenté par notre Collègue AGBOKOU Maurille Consultant Médias.

Je vous remercie de m'avoir écouté et suis à votre disposition pour vos différentes questions.